

Avec vous pour notre commune...



## Belle réussite pour la braderie solidaire et le carnaval

De nombreux exposants pour cette première édition de la braderie solidaire. Une belle fréquentation qui a permis de récolter une somme importante au profit du secours populaire. (A découvrir dans le prochain bulletin).

L'ensemble du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes peut être très fier de son initiative !

Merci aux parents d'élèves de l'école Jules Vernes qui ont préparé et animé le carnaval.



### Permis piéton

Tous les enfants de CE2 des deux écoles ont passé leur permis piéton le 3 mars. Ils seront maintenant incollables sur les règles de sécurité. **Parents : écoutez leurs conseils !**



**Dimanche 19 mars, les aînés de plus de 75 ans se sont retrouvés à la salle Gabriel Martin pour un après-midi festif et musical.**

Philippe De Bruz a animé l'après midi. Ce chanteur interprète merveilleusement bien les grands noms de la chanson française: Ferrat, Reggiani, Gilles Servat, Brassens, Brel et bien d'autres encore. Le public s'est pris au jeu, et chacun a fredonné un refrain. Certains pour se dégourdir les jambes ont même fait quelques pas de danse. L'entracte a permis une dégustation de petits fours préparés par la boulangerie "O sulpice des Pains". Moment d'échange, chacun a discuté avec ses voisins, et avec l'équipe du CCAS. Après la dernière partie du spectacle une boisson chaude et une part de brioche ont mis fin à ce beau moment passé ensemble.

### Sommaire

Compte rendu conseil municipal	page 2 et 3
Budget 2023	page 4 et 5
Projet éolien « La lande Livreul »	page 6
Informations pratiques	page 7
Place aux enfants et aux jeunes	page 8
Les aînés à l'honneur	page 9
Artisans, commerçants	page 10
Les évènements à venir	pages 11 et 12
<b>Votre avis nous intéresse ...</b>	<b>pages 11 et 12</b>

**Compte-rendu de la séance du 6 mars 2023  
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée**

**Présents** : BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Jeffrey, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique,

**Absents excusés** : ÉON Christophe, RENAUD Sébastien

**Rapport SMICTOM 2022** Mme le Maire a invité Mme Christine GARDAN Présidente du SMICTOM pour présenter le rapport d'activités 2022 et répondre aux questions de l'assemblée.

**Débat sur les orientations budgétaires** Dans le cadre de la préparation budgétaire, Mme le Maire invite Mme HUBERT et Mme DURAND à présenter les orientations budgétaires consécutives aux projets envisagés pour 2023.

Elle présente ensuite les demandes de subventions. L'étude des dossiers de subventions aux associations reçus en mairie a permis de proposer une attribution de subvention pour 2023. Divers échanges s'engagent pour discuter du montant attribué à chaque association en fonction des critères retenus (trésorerie disponible, activités au profit des habitants, rayonnement géographique, ancienneté...). La répartition proposée est donc la suivante :

**Associations intercommunales**

Triangle football club	940 €
ASTET tennis	1088€
Les fous du volant	480€
Gym	360 €
Les racines du vent	375€
Les Câlinous	100€
ARLET	100€

**Aide au fonctionnement des maisons familiales et rurales, aux lycées et aux chambres des métiers pour un montant de 60 € par élève.**

St Joseph Pipriac, ISSAT Redon, Lycée BRIACE, Lycée St Yves

**Transport scolaire : Renouvellement des conventions avec le Conseil Régional** La commune a une convention avec le Conseil Régional en ce qui concerne le transport scolaire. La région Bretagne,

titulaire de la compétence, a décidé de prolonger la durée de la convention arrivant à échéance à la fin de cette année scolaire par la production d'un avenant. La durée de la convention sera donc prolongée d'un an, reconductible une fois.

**Remboursement frais d'agents**

Madame BERTIN propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter un barème de remboursement des frais engagés, pour nécessité de service, par les agents lors de déplacements validés par l'autorité.

**Participation obligatoire à la protection sociale complémentaire (PSC) risque prévoyance**

Madame le Maire rappelle que l'application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n° 2021-175 prévoit la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la PSC (santé et prévoyance) de leurs agents publics, quel que soit leur statut. Elle a été complétée par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 qui précise les modalités pratiques de cette obligation.

La commune d'Ercé en Lamée souhaite mettre en place un régime collectif sur la base d'une convention de participation conclue à l'issue d'un appel à concurrence réglementé par le décret n°2011-1474 précité, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour le risque prévoyance.

**Droit de préemption (DIA) parcelles C968/986** Mme le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles C968 & C986 situées 11 rue des Mimosas et rue des Rhododendrons 35620 Ercé en lamée. L'assemblée délibérante renonce à ce droit de préemption.

**Numérotation 34 rue des Pervenches** : L'adjoint au Maire chargé de la voirie, propose aux membres du Conseil Municipal de numéroter la dernière construction en cours rue des Pervenches. Il est décidé d'affecter le numéro 34 à la construction située sur la parcelle n° K1068. La commune mettra à jour la base d'adresse nationale.

**Modification des statuts du SDE 35** : Madame le Maire présente les modifications de statuts du Syndicat Départemental d'Energie 35 telles qu'elles ont été votées lors de la séance du Comité Syndical du SDE 35 du 7 décembre 2022.

**Mise à jour demande subvention DETR service technique** Mme le Maire informe l'assemblée que le

dossier DETR service technique nécessite une modification budgétaire suite à l'arrivée tardive des derniers devis. Les modifications concernent la construction des silos et des clôtures périphériques. Madame le Maire présente la mise à jour du plan de financement du coût estimatif de l'opération et le conseil municipal valide ce projet et permet à Mme BERTIN de faire la demande de subvention.

**Participation de la commune aux frais d'accueil des enfants d'Ercé-en-Lamée à l'ALSH de Bain-de**

**Bretagne** Mme le Maire fait part de la proposition de convention entre l'ALSH de Bain-de-Bretagne et Ercé-en-Lamée par laquelle la commune s'engage à verser à la commune de Bain une participation financière pour permettre aux enfants d'Ercé-en-Lamée d'être accueillis à l'ALSH de Bain-de-Bretagne uniquement lorsque l'ALSH municipal est fermé, c'est-à-dire 3 semaines en août et aux vacances de Noël.

Dépenses HT	HT	Taux	Recettes	HT	Taux
Construction silos	37 907.00 €	29.55%			
Clôture extérieure + portails	65 893.10 €	51.37%	Subvention DETR	41 520.04 €	32.37%
Cuve de stockage récupération d'eau de pluie.	4 988.50 €	3.89%	Autofinancement	86 751.06 €	67.63%
Serre	1 482.50 €	1.16%			
Réseaux	18 000.00 €	14.03%			
Total	128 271.10 €	100.00%	Total	128 271.10 €	100.00%
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>103 800.10 €</b>	<b>49.31%</b>	<b>DETR 40%</b>	<b>41 520.04 €</b>	<b>40.00%</b>

*Plan de financement de l'aménagement extérieur des services techniques*

**Compte-rendu de la séance du 20 mars 2023 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée**

**Présents** : BERTIN Isabelle, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Geoffrey, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique, RABANNE Myriam (arrivée à 21H00 pour raison de travail)

**Absent excusé** : RENAUD Sébastien

**Vote du budget principal**

(Voir pages 4 et 5)

**Vote des budgets assainissement et lotissement**

**Récapitulatif des indemnités de fonction versées aux élus en 2022**

Madame le Maire rappelle la nouveauté introduite par l'article 93 de la loi Engagement et Proximité (article L. 2123-24-1-1 du CGCT) lequel impose désormais aux communes d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux avant l'examen du budget.

**Demande de subvention : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023 et demande de subvention au titre des fonds verts.**

Mme Le Maire présente le plan de financement de la rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère et sollicite l'autorisation de faire les demandes de subvention.

Dépenses HT	TTC	Recettes HT	TTC	
Façades Nord, Ouest et Est (2) menuiseries	34 501.07€	41 401.28€	Autofinancement 28 917.49€	0.00 €
Combles Nord, Ouest et Est (2) isolation	23 333.90€	28 000.68€	Subvention DSIL – Etat 28 917.49€	0.00 €
Total	57 834.97€	69 401.96€	Total 57 834.97€	0.00 €

*Plan de financement de la rénovation des logements*

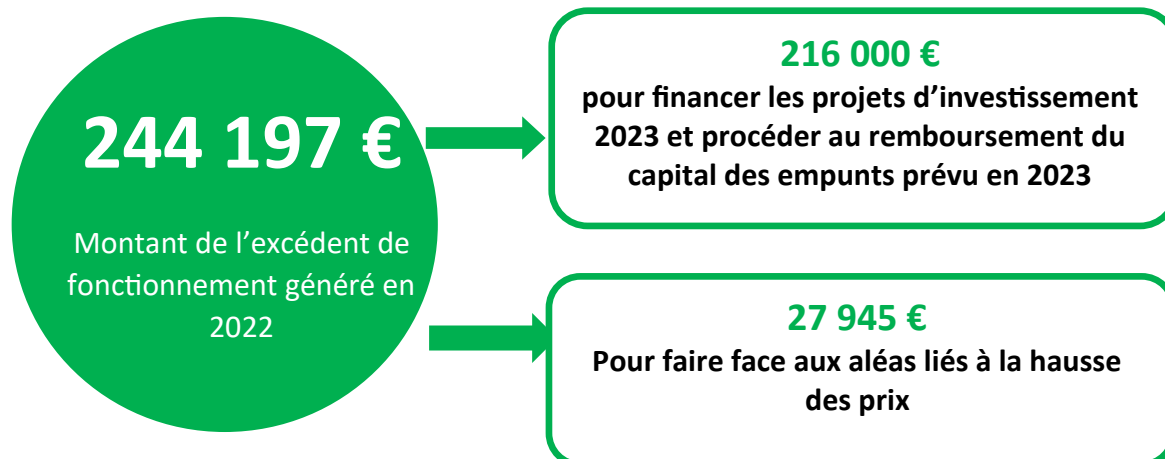
**Sur ce bulletin, nous vous donnons seulement des comptes-rendus sommaires. Les comptes-rendus détaillés des conseils municipaux sont à votre disposition en mairie ou sur le site de la commune.**

# Budget

## L'année 2022 en quelques chiffres

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 363 789 €**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 607 986 €**

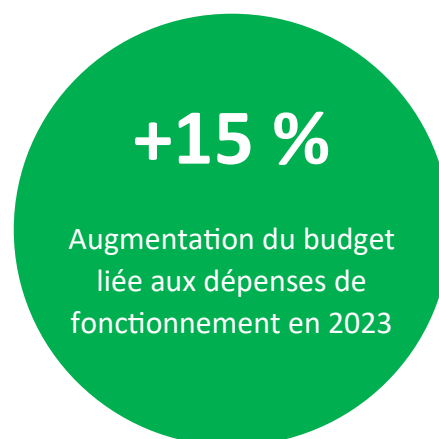


## Le budget 2023

Le budget 2023 a été voté le 20 mars dernier. Malgré les incertitudes économiques, il réaffirme notre dynamique d'investissement, tant pour maintenir un bon niveau d'entretien du patrimoine bâti, que pour préserver des services de qualité auprès des habitants.

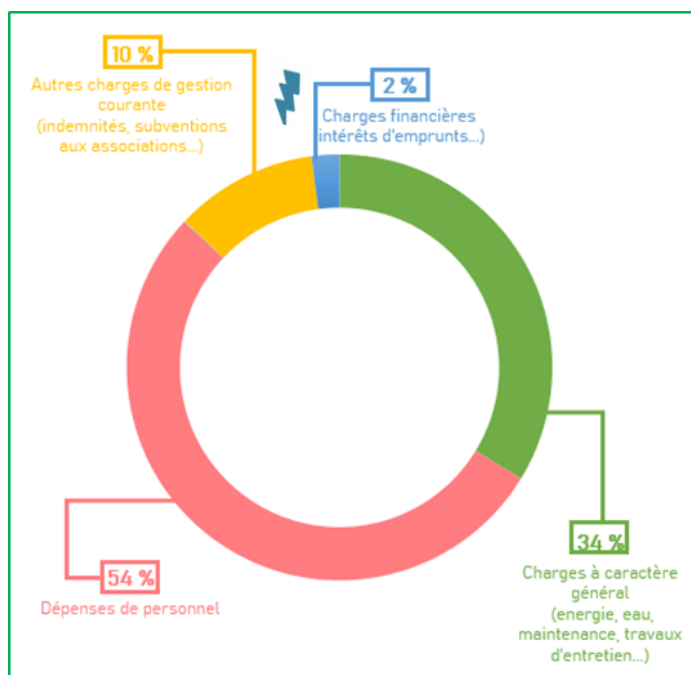
**La crise énergétique :** Notre budget fait face à la pression financière persistante liée à la hausse des énergies : prix du gaz, de l'électricité, du pellet ...

**Inflation :** L'inflation pèse lourd sur le budget communal : la rémunération des agents a été revalorisée par la hausse du point d'indice (fixé par l'Etat) et les prix des fournitures et matériaux connaissent des hausses importantes.

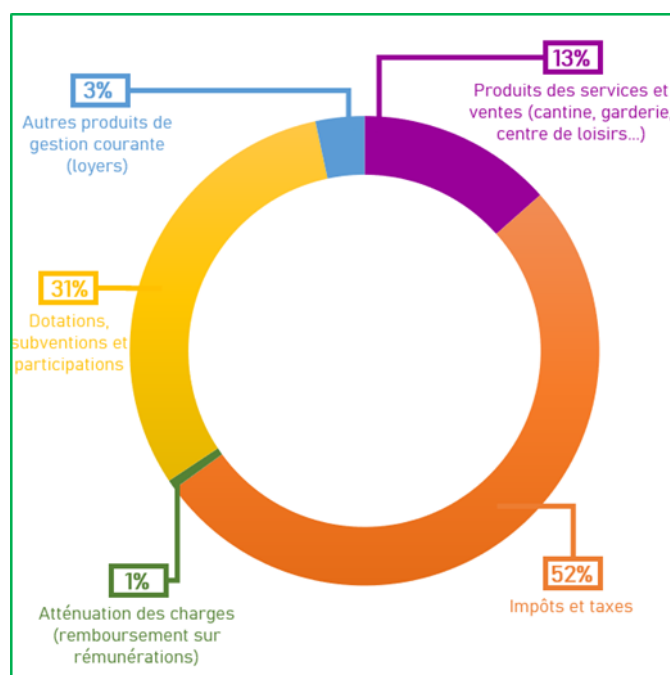


# Section Fonctionnement

## DÉPENSES



## RECETTES



## Zoom sur les principaux investissements prévus en 2023

### 1. Logements de l'ancien presbytère

**84 867.12 €**

Travaux de rénovation énergétique : changement des fenêtres & isolation des combles.

### 2. Restaurant scolaire

**52 528.96 €**

Travaux de réfection de la toiture et réhabilitation de la VMC.

### 3. La Fleuriais

**4 400.00 €**

Mise en sécurité de la traversée du bourg (RD).

### 4. Lotissement 'Les Ajoncs d'Or II

**417 830.00 €**

Aménagement pour la création de 10 lots qui seront commercialisés courant d'année 2023.

### 5. Aménagements au Service Technique

**93 000.00 €**

Installation d'un silo, clôture ...

### 6. Assainissement

**788 303.61 €**

Extension de la station d'épuration de type lagunage qui sera transformée en nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.



# Projet éolien « La Lande Livreul » (à l'Est de l'étang de la Coulée)

## HISTORIQUE DU PROJET

**Juin 2018** : premier contact de l'entreprise VALECO avec la mairie envisageant une zone au Nord Ouest de la commune

**Juillet 2018** : abandon de la zone Nord Ouest, accords fonciers insuffisants.

**Janvier 2019** : nouvelle zone identifiée à l'Est du bourg, à l'Est de « l'étang de la Coulée » sur les parcelles nommées « La Lande Livreul ». Rencontre des propriétaires et exploitants de la zone d'étude et signature sur le foncier privé

**Mai 2019** : Présentation au Maire de l'avancement des accords fonciers et autorisation reçue pour poursuivre le projet

**Aout 2019** : Lancement de la phase développement du projet après consultation de bureaux d'étude pour la réalisation des études environnementales

**Juillet 2020** : Lancement de l'étude paysagère et de l'étude d'impact.

**Novembre 2020** : Présentation en conseil municipal du projet éolien en cours de développement et décision de mise en pause par l'équipe municipale.

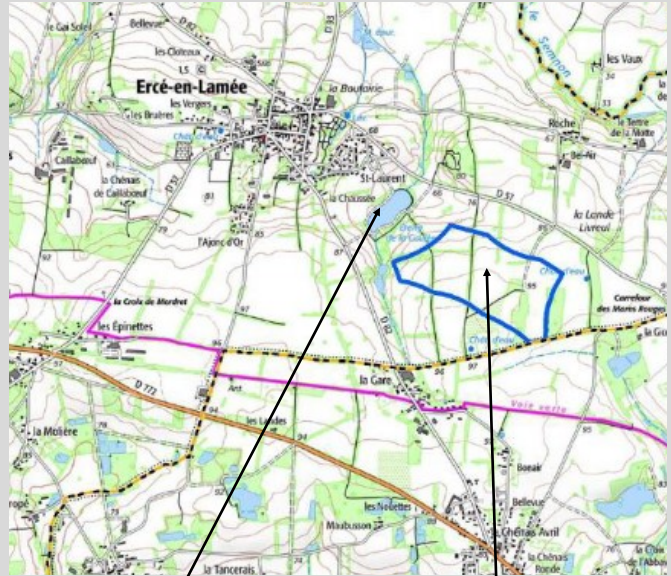
**Février 2022** : Nouvelle présentation aux élus avec Energi'V

**Juin 2022** : Présentation du partenariat mis en place avec la SEM35/ Energi'V

**Octobre 2022** : Porte à porte : Visite des foyers habitants zone étudiée dans un périmètre de 2km

**Novembre 2022** : 1er atelier de concertation et pose du

## Situation du projet



Étang de la Coulée

Zone d'étude

## Suivi du projet :

Les riverains qui l'ont souhaité, ont été sollicités par courrier ou par courriel, pour former un groupe de travail animé par Energi'V. L'association « Agir pour tous » et des élus y participeront.

**Chaque participant pourra exprimer son ressenti, ses inquiétudes, son désaccord...**

Les thèmes abordés seront les suivants :

- Atelier pour comprendre la transition énergétique et ses différents scénarios
- Comment se déroule un projet éolien?
- Atelier de visualisation de plusieurs implantations possibles sur le terrain (simulation d'implantation).

**Si vous êtes intéressés, il reste quelques places, contactez le 02 99 44 30 16**

**Valeco** est un acteur majeur des énergies renouvelables depuis plus de 20 ans. Leurs missions : concevoir, financer, construire, exploiter et assurer la maintenance de nos installations de production d'énergie qui sont principalement des parcs éoliens et des centrales solaires.

<https://www.groupevaleco.com/>

**Énerg'iv** : La SEM (société d'économie mixte) dédiée à la transition énergétique en Ille-et-Vilaine (<https://www.sde35.fr/energiv>) a été créée afin :

- De massifier le développement des projets d'énergie renouvelable en s'impliquant techniquement et financièrement dès les phases d'amorçage
- De favoriser l'acceptation des projets en intégrant une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent
- De permettre aux communes, aux intercommunalités et aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire.

**Information à la population** : Dès que de nouvelles informations seront disponibles, des réunions publiques seront organisées afin de présenter les résultats des études et l'avancée du projet. Les dates vous seront communiquées par ce bulletin, intramuros, site web de la mairie...

# INFORMATIONS PRATIQUES

ATTENTION LES ABOIEMENTS  
RÉPÉTITIFS NOCTURNES  
DE VOTRE CHIEN CONSTITUENT DES  
NUISANCES SONORES



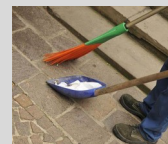
Il est donc VIVEMENT recommandé aux propriétaires d'y remédier sous peine notamment d'amendes :

- une **amende** d'un montant pouvant atteindre 450 euros (article R1337-7 et R. 1337-6 du Code de la santé publique) peut vous être demandée.
- En cas d'aboiement excessif nocturne pouvant être assimilé à du tapage nocturne, constaté par la police, l'article R623-2 du Code pénal prévoit une amende de 68 euros.
- une **confiscation** de son animal avec placement en chenil (article R1337-8 du Code de la santé publique)



**Balayage des rues** : Tous les derniers lundis du mois.

Préparez leur venue en balayant vos trottoirs.



**Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT**  
à la mairie du domicile

**Le recensement est obligatoire,**  
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

**L'attestation de recensement,**

- \* Elle est délivrée sur présentation de :
  - la carte nationale d'identité
  - le livret de Famille
  - un justificatif de domicile
- \* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

## Élagage



### Qui est concerné ?

Les propriétaires riverains, dont les arbres et les haies sont plantés en bordure de voies communales et chemins ruraux sont dans l'obligation de procéder à l'élagage des branches, ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber.

### Pourquoi faut-il élaguer ?

Pour la sécurité de chacun. L'objectif consiste à prévenir la chute d'arbres, de branches sur les véhicules, les personnes empruntant les voies de communication. Cela permet également une meilleure visibilité pour le voisinage et pour le réseau routier, d'éviter le dysfonctionnement des infrastructures aériennes, téléphoniques et électriques, ou l'interruption d'une voie de circulation. Enfin, cela évite la dégradation des routes par les arbres, les branches

### Que dit la loi ?

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des routes communales doivent être coupés à l'aplomb de ces voies sur une hauteur de cinq mètres et doivent, en outre, être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens (téléphone, électricité). Ces opérations d'élagage sont à la charge des propriétaires ou de leurs représentants. Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique, ni dans les fossés et doivent être enlevés au fur et à mesure.

## Curage des fossés

La campagne de curage des fossés a lieu cette année du 27 mars au 7 avril. Lors du curage les buses bouchées ou non conformes sont systématiquement enlevées. Nous rappelons que les buses doivent être entretenues régulièrement pour permettre la bonne évacuation des eaux et que toute pose de buse(s) doit faire l'objet d'une demande préalable auprès des services de la mairie.

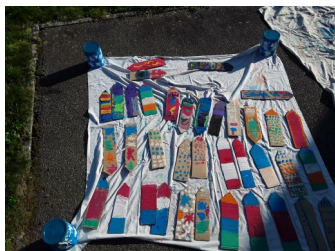




## ALSH L'Îlot Z'enfants

L'accueil de loisirs a accueilli 100 enfants pendant les deux semaines de vacances d'hiver.

L'équipe d'animation s'est transformée en coachs sportifs pour mener à bien les épreuves des Jeux Olympiques divers!



Fabrication des Skis !



Pour finir, distribution des médailles!



Fabrication et décoration du podium !

**Bientôt les vacances de printemps.... Le programme est en préparation.**

## Les jeunes vous informent de leurs activités...

**5 avril :** Visite des locaux du secours populaire et remise du chèque à l'issue de la braderie solidaire



**26 avril :** Fabrication de nichoirs à hirondelles rustiques



**Tu as entre 16 et 17 ans au 1er juillet 2023, tu souhaites t'investir dans ta commune....**

**Inscris toi à l'opération "P'tits boulots". Vacation de 17 heures travaillées au sein de la commune et une rémunération....**

### Opération « P'tits boulots »

Afin de donner un coup de pouce aux jeunes du territoire, la Communauté de communes propose, chaque été, l'opération P'tits boulots. Ce dispositif est réservé aux jeunes qui auront entre 16 et 17 ans au 1er juillet, et qui résident dans l'une des 20 communes de Bretagne porte de Loire Communauté.

**Date de clôture des candidatures : au plus tard le 31 mai 2023**

Le dossier de candidature est disponible, sur le site de la communauté de commune, en mairie....

L'opération P'tits boulots permet aux jeunes du territoire d'avoir une première expérience professionnelle grâce à des missions de service public rémunérées, de découvrir le travail en équipe et de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie.



# LES AÎNÉS À L'HONNEUR

## APRÈS-MIDI DÉTENTE

Dans le cadre de sa politique "Séniors", le CCAS poursuit ses activités du mardi après-midi dans le but de permettre à tous de se retrouver autour de jeux de société, de jeux d'extérieur, de bricolage, d'animations diverses.

Horaires :  
**14H30/17H30**

Salle  
polyvalente

Mardi période  
scolaire

### PROGRAMME DES ACTIVITÉS

28 mars : Découverte des plantes sauvages et comestibles

4 avril : Atelier floral « Pâques »

11 avril : Concours de belote avec les résidents de l'EPAD de Rougé et jeux de société

2 mai : Découverte de jeux de société

Renseignements  
au 0299443016

9 mai : Marche Ercéenne

16 mai : Déco festival

23 mai : Visite du refuge de la Guitonnais avec goûter

30 mai : Atelier floral fête des mères « le livre »

6 juin : Déco festival ou visite d'un jardin

13 juin : Déco festival ou visite d'un jardin

20 juin : Déco festival

27 juin : REPAS DE fin d'année avec les papy bricoleurs

**Pas de cinéma en avril**

# ARTISANS DE LA COMMUNE : cet article vous concerne !

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 20 février 2023



La Rencontre des savoir-faire - © Bretagne porte de Loire Communauté

### Entreprises artisanales, inscrivez-vous à l'édition 2023 de la Rencontre des savoir-faire !

La Rencontre des savoir-faire est prévue le 11 juin 2023. Venez présenter votre activité artisanale, votre métier et vos produits sur le Parc d'activités de Château-Gaillard, à Bain-de-Bretagne.

#### QU'EST-CE QUE LA RENCONTRE DES SAVOIR-FAIRE ?

Le Service développement économique de Bretagne porte de Loire Communauté organise un événement grand-public lors duquel les entreprises artisanales locales exposent leurs produits et présentent leurs activités.

C'est une excellente opportunité pour se faire connaître des habitants, et pour rencontrer des demandeurs d'emplois dans tous les secteurs d'activités.

#### FAITES-VOUS CONNAITRE LOCALEMENT

Le 11 juin 2023, la Rencontre des savoir-faire sera organisée sur le parc d'activités de Château Gaillard, à Bain-de-Bretagne.

Votre entreprise artisanale est domiciliée sur les communes de Bain-de-Bretagne, Ercé-en-Lamée, Lalleu, Pléchâtel, Poligné ou Teillac ? Inscrivez-vous !

Démonstrations, dégustations, conférences... vous pourrez proposer des animations en lien avec votre activité. Un chapiteau de 400 m<sup>2</sup> accueillera les stands.

Quant aux entreprises implantées sur le parc d'activités, elles pourront organiser des portes ouvertes de leurs locaux.

#### "Faites-vous connaître lors de la Rencontre des savoir-faire 2023"

D'autres animations seront proposées pendant cette fête conviviale : structures gonflables, restauration...

#### INTÉRESSÉ ? INSCRIVEZ-VOUS !

Inscriptions auprès du service Développement économique :

· Par téléphone : 02 99 43 08 50

· Par mail : [conomie@bretagneportede Loire.fr](mailto:conomie@bretagneportede Loire.fr)

Plus d'infos sur [entreprendre.bretagneportede Loire.fr](http://entreprendre.bretagneportede Loire.fr)



## IntraMuros

Pour être rapidement au courant des événements de la commune, téléchargez l'application INTRA MUROS sur votre téléphone.

Et retrouvez l'actualité de notre commune sur notre site [www.erceenlamee.fr](http://www.erceenlamee.fr) et sur notre page Facebook @erceenlamee35

### O Sulpice des pains

Tous les jours 7H30/13H00

Fermeture le mercredi

Pain, viennoiseries, pâtisseries, sandwiches...

09 51 76 35 38

épi  Service

Ouvert du mardi au dimanche

Epicerie, dépôt de pain, gaz...

1 pl Hortensias, Ercé en Lamée · 0299435221



#### LES PIZZ'A PAT

Pizzas artisanales tous les vendredis et samedis.

## Le coin des commerçants

### Boucherie MERCIER

7 Rue du Muguet 35620

ERCE en LAMEE-

0299443023

Ouvert du mardi au dimanche

L'association ARLET organise

## Puces des Jardiniers

Vente ou Troc plantes  
et matériel de jardinier

### Ercé-en-Lamée

Parking Complexe Enfance

**Dimanche 30 avril 2023**  
9h – 17h  
Exposition gratuite

Restauration sur place : galettes saucisses ...  
Réservations au 06 24 64 21 10  
ou au 06 83 96 56 55

Ne pas jeter sur la voie publique

## Marché de producteurs

**Les mardis**  
2 mai 6 juin 4 juillet

**Ercé-en-Lamée**

Place des hortensias · 17h > 20h

**CONCOURS DE PALETS Mixte**

Ouvert à tous  
ERCE EN LAMEE

**SAMEDI 29 avril 2023**

**LE PALET ERCEEN**

**AU TERRAIN DES SPORTS**  
Inscription 14h  
(Buvette, galettes saucisses)

**Course nature :** Informations plus précises dans le prochain bulletin sur les horaires et les modalités d'inscription.

**Nous recherchons des bénévoles pour encadrer cette course. Appelez le 02 99 44 30 16 pour proposer vos services.**

**Merci d'avance**

2<sup>ème</sup> édition

# LA BPLC

Courses nature

## Ercé-en-Lamée

5€ 5 KM DÉPART 10H COURSE ENFANTS À PARTIR 10H30

6€ 12 KM DÉPART 9H45

**DIMANCHE 14 Mai 2023**

Organisée par les Courses de la Vallée du Semois, Bretagne Porte de Loire Communauté & Erce en Lamée

### A noter dans vos agendas :

- Inauguration de la halle sportive : samedi 13 mai 10H30
- Comice agricole : samedi 2 septembre
- Festiv' en Lamee : samedi 23 septembre



Qu'attendez-vous de l'équipe municipale ?

Vous rêvez d'une nouveauté sur la commune... nous attendons vos suggestions :





Une grainothèque est à disposition à la bibliothèque.



Le printemps arrive et avec lui, le temps des premiers semis.

Le principe est simple: chacun peut librement piocher gratuitement dans les différents paquets de graines mis à disposition, déposer leur surplus de graines, les récoltes "maison", leurs variétés préférées.



## Pâques en fête sur la commune...



### Votre avis nous intéresse....

Vous habitez sur la commune. Nous arrivons à mi-mandat et pour poursuivre notre mission nous avons besoin de vous, de vos remarques et de vos idées...

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à envoyer par mail : [isabelle.bertin@erceenlamee.fr](mailto:isabelle.bertin@erceenlamee.fr)

Quels sont les atouts de la commune ?

Quels sont les points faibles de la commune ?